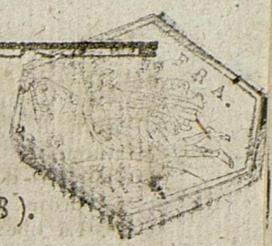


LE PUBLICISTE.

Duodi 2 Pluviôse, an VI.

(Dimanche 21 Janvier 1798).



Résolutions prises par la chambre des représentans des Etats-Unis d'Amérique. — Prise de plusieurs villes des environs de Belgrade par le pacha rebelle de Widdin. — Pétition d'un grand nombre d'habitans du canton de Bâle, pour être réintégrés dans leurs droits. — Mauvais traitemens qu'éprouvent les prisonniers français en Angleterre. — Arrivée du général Massena à Paris.

AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 28 novembre.

La chambre des représentans a arrêté aujourd'hui, après de longs débats, les résolutions suivantes :

1^o. Il sera fait, par un comité spécial, un rapport sur la partie du discours du président des Etats-Unis, relative à l'autorisation qu'il demande pour convoquer le congrès dans certains cas.

2^o. Il sera fait également un rapport sur ce qui est relatif à la protection du commerce.

3^o. Il en sera fait un autre sur ce qui regarde les tentatives des nations étrangères, à l'effet d'aliéner les cœurs des Indiens, & de les exciter à des actes d'hostilités contre les Etats-Unis.

4^o. Ce qui a rapport à l'accomplissement de l'article 6 du traité entre les Etats-Unis & l'Angleterre, sera soumis à l'examen du comité des voies & moyens.

5^o. Il sera référé au même comité de ce qui concerne le remboursement de certaines avances faites par les consuls des Etats-Unis.

6^o. Un comité de toute la chambre prendra connoissance de ce qui a rapport à la révision & aux amendemens convenables dans l'acte relatif aux consuls.

Après ces décisions, la chambre s'est ajournée à trois jours, à cause de l'indisposition de M. Drayton, son président.

DES FRONTIÈRES DE LA TURQUIE.

De Semlin, le 25 décembre.

Le fameux pacha de Widdin, Pasmalesjoglu, aujourd'hui chef des rebelles de la Serbie, s'est déjà mis en possession de Pessarowitz, Poretsch, Semendria, Kretzka, Kollar & Bolleeh, qui n'est éloigné que de quatre lieues de Belgrade.

On assure que son parti monte à plus de 100 mille hommes. Pour l'accroître encore, il se fait précéder de proclamations qui annoncent aux peuples qu'il ne combat que pour la liberté & l'égalité. Ce matin, 40 spahis de

son armée ont eu la hardiesse de courir à bride abattue jusqu'à l'entrée du fauxbourg de Belgrade, d'y garotter & emmener avec eux un janissaire. Le pacha de cette ville sort demain à la pointe du jour avec tout son monde, pour marcher à sa rencontre. S'il succombe, comme il est apparent, c'est fait de lui & de toute la Serbie.

P. S. Des lettres postérieures, qui méritent confirmation, disent que Belgrade a été forcée de se rendre avec capitulation.

PORTUGAL.

Extrait d'une lettre écrite de Bellem, près de Lisbonne, le 23 décembre.

La petite armée anglaise, campée à Penha-Longa, a quitté ce camp, le 26 du mois dernier, pour venir prendre ses quartiers ici. Vous savez que ce palais étoit, avant le tremblement de terre de 1755, la résidence royale; mais il a été englouti par ce grand bouleversement, & la famille royale est allée s'établir à une lieue d'ici, jusqu'à ce que le nouveau palais soit achevé.

Comme les vents de sud-ouest ont régné constamment depuis deux mois, l'armée n'a reçu aucune nouvelle d'Angleterre, & ignore encore sa destination; mais depuis que la ratification de la paix avec la république française a été déclarée, elle s'attend tous les jours à recevoir l'ordre de repasser dans la Grande-Bretagne.

Nous sommes ici dans un pays aussi salubre que pittoresque & gai. Le régiment de Roll a fait naufrage en arrivant, & quelques officiers ont péri, &c.

SUISSE.

De Bâle, le 13 janvier.

La députation envoyée par le grand-conseil de Bâle, pour rétablir l'ordre dans le bailliage de Farnsbourg, a été mal accueillie dans les campagnes. On a refusé de les entendre : des menaces ont même accompagné ce refus. La ville de Liesthal, fatiguée de l'oppression de la ville de Bâle dont elle est sujette, a manifesté ses sentimens d'une manière éclatante. Ses habitans ont exhumé le premier avoyer que Bâle établit dans leur ville à l'époque de leur assujettissement. Ils ont brisé une espee de statue de cet avoyer, & ont annoncé la résolution de recouvrer leurs droits.

Le mauvais succès de cette députation, composé d'hommes opposés aux campagnes, en a fait nommer une autre, dont les membres étoient distingués par leur amour pour l'égalité : l'un d'eux étoit le conseiller Legrand. Ces nouveaux députés ont été parfaitement accueillis. Ils

ont ramené sans peine les habitans à la paix. Ceux-ci leur ont remis une pétition qui doit être soumise à la décision de l'état. Le grand-conseil a reçu cette pétition, & a nommé sur-le-champ une commission, pour présenter les moyens d'y faire droit.

Le projet de cette pétition est d'obtenir :

- 1°. La liberté & l'égalité, & une représentation nationale élective ;
- 2°. La réunion des villes aux campagnes, pour ne former qu'un seul corps, gouverné par les mêmes loix ;
- 3°. Une prompte assemblée du peuple, tant de la ville que de la campagne, pour concourir provisoirement à faire les loix.

De Vevey, le 9 janvier.

Dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, on a planté deux arbres de liberté à Montreux & à Vaudaux. Hier, il y eut une assemblée générale dans la première de ces communes, qui a demandé unanimement la convocation des états du pays. Une pareille assemblée aura lieu à Ville-Neuve, le 11.

Les portes de Vevey ont été gardées, la nuit dernière, par les patriotes ; personne ne pouvoit ni entrer ni sortir de cette ville.

Plusieurs communes du pays de Vaud ont établi des couriers entr'elles, pour se communiquer.

La haute commission de Berne, qui se tient à Vevey, & qu'on ne craint plus, a voulu faire porter des armes chez elle ; mais la bourgeoisie l'en a empêché.

On dit que les habitans de plusieurs villes allemandes ont refusé de marcher contre les Vandois ; l'on ajoute que ces villes sont aussi disposées à demander le redressement de beaucoup d'abus.

Les presses de Lausanne sont occupées jour & nuit. On fait circuler, tant qu'on peut, des avis fraternels aux habitans des villages que doit parcourir la haute commission de Berne, pour en exiger un serment d'aveugle fidélité.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 8 janvier.

Hier, M. Wickam, notre dernier ministre plénipotentiaire auprès des treize cantons, eut avec le roi une conférence qui dura trois heures.

M. Wagstaffe & M. Silvestre, messagers du roi, sont arrivés hier matin chez le secrétaire d'état ; le premier est envoyé de Berne par M. Talbot, & l'autre de Pétersbourg par sir Charles Whitworth. Tous deux étoient partis pour Londres le même jour, 15 décembre ; mais M. Wagstaffe a été retenu quinze jours à Cuxhaven par les vents contraires. On attend de Suisse, aujourd'hui ou demain, M. Talbot.

Le 48^e régiment, parti de Saint-Domingue, est arrivé hier à Westminster dans l'état le plus déplorable. De 650 hommes qu'ils étoient en partant, ils sont réduits à 43.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Du Havre, le 26 nivôse.

Hier, est entré dans ce port le paquebot parlementaire *Ariel*, capitaine Wilson, venant de Porchester, avec 300 prisonniers, dont 189 militaires & 111 marins.

Les rapports de ces prisonniers font frémir sur le sort qu'éprouvent leurs malheureux camarades, restés dans les prisons.

Il est de mon devoir de vous en référer, afin que le gouvernement aise, dans sa sagesse, aux moyens de mettre un terme à d'aussi horribles persécutions.

Un capitaine de corsaire français, pris & conduit en Irlande, affirme & a signé son rapport, que pendant les trois mois qu'il a resté dans une prison ouverte aux injures de l'air, il est arrivé plusieurs fois qu'au plus petit bruit qui s'élevoit parmi les prisonniers, on tiroit de dehors dans les groupes de prisonniers ; des coups de fusil : ces scènes inouïes ont été souvent répétées.

Les anglais disent, que ces traitemens sont pour se venger des torts que la course fait à leur commerce, & intimider ceux qui tenteroient d'y retourner.

Dans les prisons de Porchester, les prisonniers ont été réduits à une livre & demie de pain, & à l'eau ; c'est là toute leur nourriture.

Depuis deux mois, les officiers pris sur des bâtimens de la république, ont été enlevés de nuit de leur cantonnement, & transférés à bord des navires-prisons, où ils restent sous le verrou, de quatre heures du soir à neuf heures du matin. Soldats, matelots, capitaines & officiers, tout y est entassé ; la nourriture qu'on y distribue est de quatorze onces de pain noir & mal cuit, & une demi-livre de viande mal livrée, & souvent réduite à un quart ; avec cette mauvaise & insuffisante nourriture, on leur fait éprouver les plus mauvais traitemens en tous genres.

Au surplus, les prisonniers se réunissent à dire que la descente projetée jette les Anglais dans la plus vive consternation ; qu'elle les indispose contre leur gouvernement provocateur des maux qu'ils vont éprouver ; & des légitimes vengeances que les Français doivent en tirer ; qu'on y débite que le ministère ne peut guère compter sur les soldats, qui, en général, paroissent pencher du côté des Français ; que le succès des Français leur paroît certain, puisqu'ils seront sous les ordres de Buonaparte.

(Extrait du Rédacteur.)

De Bruxelles, le 28 nivôse.

Le duc de Brunswick, qui devoit revenir au quartier-général de l'armée d'observation, est allé dans ses états.

Dans la majeure partie des villes, bourgs & villages de la partie de l'Empire située sur la rive gauche du Rhin, où il n'existoit pas encore d'arbre de liberté, il en a été planté par les habitans.

On écrit de Luxembourg que depuis quelques jours il passe sans cesse par cette place des canonniers, des bataillons d'infanterie & d'autres troupes qui se rendent sur les côtes de l'Océan, à l'armée d'Angleterre.

Le célèbre chanoine van Eupen, secrétaire-général du congrès belge pendant la révolution de 1790, fameux dans les annales de ce pays par son hypocrisie, son esprit atrabilaire, & sur-tout par son fanatisme, vient d'être condamné à la déportation ; il est passé ici pour se rendre à Rochefort, escorté par quelques gendarmes. Le doyen du chapitre de Sainte-Gudule (de Bruxelles), le citoyen Millé, est aussi condamné à la même peine par arrêté du directoire.

DE PARIS, le 1^{er} pluviôse.

Le général Massena & Joseph Buonaparte, ci-devant ambassadeur de la république à Rome, viennent d'arriver à Paris. Massena est accompagné de plusieurs officiers de sa division.

— Le général Kleber, nommé pour remplacer Bernadotte dans le commandement d'une des divisions de l'armée d'Angleterre, vivoit, depuis plusieurs mois, retiré avec le général Moreau dans une petite maison de campagne qu'ils ont louée à Passy.

— On écrit de l'Orient que d'Albarade va être remplacé par le contre-amiral Nielly.

— Les dernières nouvelles de l'isle de Corse portent que les rebelles se sont réunis & marchent sur Bastia. Ces furieux ont égorgé ou fait prisonniers les soldats qui guardoient le pont de Golo ; le général Cisalra a été forcé de se replier sur Bastia : mais les 1500 hommes partis de Gênes pour aller réduire les rebelles, ne tarderont pas à rétablir la tranquillité dans cette isle.

— Les dernières nouvelles de Pétersbourg annoncent que le cabinet de Russie est mécontent de la réticence de la cour de Vienne, qui s'est bornée à lui communiquer les articles publics du traité de Campo-Formio, sans faire mention des articles secrets, dont l'existence n'est pas douteuse, & qui déterminent sans doute le sort de l'Allemagne. Elles ajoutent que ce refroidissement fait pencher plus que jamais l'empereur de Russie vers la Prusse. Mais cette disposition, si elle est réelle, n'est pas aussi importante que pourroient le penser certaines personnes ; car tout semble annoncer que le nouveau roi de Prusse, après quelques incertitudes presque inévitables dans les premiers instans d'une nouvelle administration, sent que son véritable intérêt est de résister aux insinuations de l'Angleterre, & de n'attendre que d'une étroite union avec la république française, les compensations & l'arrondissement que les circonstances peuvent lui faire espérer.

— On ne sait pas encore quel est l'ambassadeur que la cour de Vienne doit envoyer auprès de la république française. Mais elle ne peut plus tarder à en nommer un, dès qu'elle connoitra le choix de Bernadotte. Ce général doit partir de Milan où il est, pour se rendre à son nouveau poste.

Les ordres sont donnés pour faire enlever de vive force le fort Ehrenbreistein, dans le cas où les troupes de l'Empire ne voudroient pas l'évacuer d'ici au premier février.

— Maret, libraire au Palais-Egalité, a été remis en liberté, parce que le jury a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre lui.

Le jury a, au contraire, déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre Cocheris, aussi libraire, pour avoir mis en vente un discours dans lequel Rivarol, en parlant de la langue française, fait les plus violentes déclamations contre la révolution.

— Des lettres de Bordeaux annoncent que le général Lasne, un des héros de l'armée d'Italie, y a été insulté au spectacle par une poignée de royalistes ; qu'ils ont voulu, par des cris indécents, le faire sortir de sa loge, où il causoit à voix basse avec un militaire qu'il n'avoit pas vu depuis long-tems ; qu'ils ont saisi, dans la farce du roi de Cocagne que l'on jouoit, quelques allusions au nom d'un général qui ne méritoit que des hommages, puisqu'il a honorablement concouru à nos triomphes.

Le général Lasne, invité par l'administration centrale à se transporter dans son sein, pour lui faire connoître

les détails de cette scène scandaleuse, a contraint ces magistrats de ne donner aucune suite à cette affaire. Il leur a déclaré qu'il verroit avec la peine la plus vive, que son passage à Bordeaux fût marqué par des actes d'une trop rigoureuse justice. Il a vanté le patriotisme de l'immense majorité des habitans de cette ville, & a ajouté que leurs bons procédés l'avoient amplement dédommagé des misérables sarcasmes de quelques coupables pour lesquels il demandoit grâce.

— Le bruit s'étoit aussi répandu, depuis quelques jours, qu'il y avoit des troubles anarchiques dans quelques parties du département de l'Hérault, & sur-tout à Montpellier :

« On y annonce, dit à ce sujet l'*Ami des Loix*, des divisions entre l'autorité civile & militaire, des voies de fait de la part d'un certain parti qui n'aura jamais pour lui le peuple ni le gouvernement, parce qu'il emploie toujours des moyens odieux, & qu'il porte sans cesse atteinte au respect qu'on doit aux personnes & aux propriétés. On parle de pillage & d'incendie dans une partie des biens du représentant Malibran ; des visites domiciliaires & autres mesures violentes auxquelles le général Erégevillle s'est opposé. Le directoire a donné des ordres à ce sujet. Nous espérons que l'administration centrale les aura déjà prévenus pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans ce pays ».

— En annonçant un changement dans le ministère de Stockholm, nous avoins prévu que ce gouvernement reviendroit bientôt au système que lui conseille son véritable intérêt, c'est-à-dire, au système qui resserre ses liens avec la France. On paroît avoir senti l'étrange inconvenance du choix de M. de Fersen, & vouloir en faire de plus politique & de plus raisonnable.

— Buonaratti, l'un des accusés de Venême, condamné à la déportation, n'est point, comme on l'a dit, à Milan ; il reste toujours enfermé dans le fort de Cherbourg.

— Les Français ont demandé à la ville de Francfort l'expulsion de tous les émigrés. Elle a été ordonnée.

— La fable des trois têtes trouvées sous des matelats, chez une fille publique, est démentie par le bureau central & les autorités de la section.

Tirage de la loterie nationale, du 1^{er} pluviôse.

65. 74. 78. 19. 59.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Suite de l'extrait de la proclamation du directoire sur le mode d'exécution de la loi concernant l'emprunt contre l'Angleterre.

Dix boules chargées des numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 & 10, seront placées dans un vase ; elles en seront retirées successivement, & dans la même séance. L'ordre de leur sortie au hasard réglera celui des classes des primes ; de manière que si le numéro 5 étant échu en remboursement pour le capital, le numéro 3 sort le premier dans le tirage des primes, le numéro 6 le second, le numéro 1 le troisième, &c., tous les numéros des effets au porteur échus en remboursement, & compris dans les numéros des effets au porteur depuis 16 mille un jusqu'à 24 mille ; formant la troisième série, obtiendront la première classe des primes ; ceux qui seront entre 40 mille 1 & 48 mille, formant la sixième série, seront

dans la seconde classe des primes ; ceux qui se trouveront entre le nombre 1 & le nombre 8 mille , formant la premiere série , obtiendront les primes de la troisieme classe , &c.

Le tirage des primes sera fait ainsi , le 1^{er} nivôse de l'an 7 , parce que tous les numéros échéant en remboursement auront une prime ; ceux des années suivantes subiront une nouvelle épreuve , dans laquelle , après avoir divisé chaque série en portions égales , on fera sur chacune d'elles un tirage d'exclusion , ou de privation de primes ; son résultat sera par conséquent en sens inverse : mais la privation de la prime ne nuira point au remboursement du capital , ni au paiement des intérêts ; les porteurs obtiendront toujours l'un & l'autre en entier.

Le tirage sera fait à Paris , en présence du ministre des finances , des commissaires de la trésorerie nationale , & des commissaires des prêteurs.

7^o. Il résulte de ce mode de tirage & de remboursement , que les citoyens ont un grand intérêt à prendre , soit séparément , soit en société , dix numéros de suite , parce qu'alors ils ont la certitude d'en avoir un en remboursement chaque année , & qu'ils peuvent faire porter sur cette recette le calcul de leurs affaires particulières. Il est égal pour ceux qui le feront ainsi , d'avoir les numéros 1 , 2 , 3 , 4 , 5 , 6 , 7 , 8 , 9 , 10 , ou d'avoir les numéros 57 , 58 , 59 , 60 , 61 , 62 , 63 , 64 , 65 , 66 , ou tous autres , pourvu qu'ils se suivent ; parce qu'ils ont toujours dans le dernier nombre de leurs numéros , le chiffre des unités qui détermine l'ordre du remboursement annuel. Les nombres terminés par un zéro seront désignés par le nombre 10 sortant du vase du tirage.

Ainsi un particulier qui aura versé dans l'emprunt 5000 f. en numéraire effectif , & 250 francs de rente annuelle en tiers consolidés , assure un remboursement annuel de 1,000 francs pendant dix ans & , de plus , 500 francs d'intérêt la premiere année , 250 francs la seconde , 400 la troisieme , &c. , ainsi de suite ; le tout indépendamment d'une prime assurée sur le premier tirage , & d'une chance d'un pareil avantage sur chacun des suivans.

Ces avantages pour le prêteur sont évidens & réels ; cependant les amis de la république s'apercevront qu'ils n'exigent aucun sacrifice de sa part , & que l'emprunt actuel differe en cela de tous ceux de l'ancien régime ; ce n'est en dernière analyse qu'un emprunt à cinq pour cent , assuré , moitié pour un capital en numéraire effectif , & moitié en remplacement de rente du tiers consolidé.

La république doit le capital de cette rente : il n'étoit point exigible ; mais il obtiendra cet avantage vis-à-vis du prêteur. (La fin dans un prochain numéro).

MINISTERE DES FINANCES.

L'administration centrale du département des Forêts a pris , le 18 frimaire dernier , un arrêté portant que

Les curés non assermentés ne pourront se rendre , ni directement ni indirectement , adjudicataires des maisons ci-devant dites presbytérales , dont les baux doivent être passés en exécution d'un précédent arrêté du 19 brumaire dernier , ni les occuper par eux-mêmes.

Cette disposition a reçu l'approbation du ministre des finances.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 1^{er} pluviôse.

Le conseil reçoit divers dons patriotiques. Enguerrand fait un rapport sur la liquidation des dettes des jésuites , & propose de l'assimiler à celle des autres dettes de la république.

Jard Panvilliers présente quelques dispositions sur la liquidation des créances d'émigrés. Ces deux objets seront imprimés.

Le conseil procede au scrutin pour le renouvellement du bureau ; Bailleul est élu président : les nouveaux secrétaires sont Delpierre (des Vosges) Oudot , Gomaine & Abolin.

Le président annonce que le conseil s'installera demain dans son nouveau palais ; il invite les députés à se réunir , à onze heures , au pavillon du Vestiaire. Ils ne seront admis dans la salle de leur séance , que revêtus de leur costume : ce costume sera composé , provisoirement , de l'habit & la ceinture qui leur seront distribués.

CONSEIL DES ANCIENS.
Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 1^{er} pluviôse.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution du 29 nivôse , relative à l'inauguration du nouveau palais du conseil des cinq cents.

Le conseil des cinq cents envoie copie d'un arrêté , qui porte que demain il siègera dans son nouveau palais.

On procede au renouvellement du bureau. Rousseau est élu président.

Bourse du 1^{er} pluviôse.

| | |
|---|--|
| Amsterdam 57 ¹ / ₂ , 58 ¹ / ₄ . | Lausanne ¹ / ₄ b. , 1 ¹ / ₂ ¹ / ₄ p. |
| Idem cour 55 ¹ / ₂ , 56 ¹ / ₂ à ¹ / ₂ . | Tiers consol. 21 l. , 20 l. 15 s. 20 l. 10 s. |
| Hambourg 194 ¹ / ₄ , 191 ³ / ₄ . | Bon ¹ / ₂ 2 l. 15 s. ¹ / ₂ , 13 s. 9 d. |
| Madrid 12 l. 17 s. ¹ / ₂ . | Bon ³ / ₄ 2 l. 15 s. , 13 s. |
| Mad. effect. 15 l. 2 s. ¹ / ₂ . | Bon ¹ / ₄ 30 l. , 31 l. , 29 l. per. |
| Cadix 12 l. 14 s. | Or fin 106 l. 3 s. |
| Cad. effect. 15 l. 1 s. 3 d. | Ling. d'arg. 50 l. 17 s. ¹ / ₂ . |
| Gènes 94 ³ / ₄ à ¹ / ₂ , 93 ¹ / ₂ . | Portugaise 97 l. 10 s. |
| Livourne 103 ¹ / ₄ , 102 ¹ / ₄ . | Piastre 5 l. 5 s. |
| Lyon ¹ / ₂ per. 15 j. | Quadruple 81 l. |
| Marseille 1 b. à 10 j. | Ducat d'Hol. 11 l. 12 s. |
| Bordeaux pair 15 j. | Guinée 26 l. |
| Montpellier ¹ / ₂ b. 10 j. | Souverain 34 l. 15 s. à 35 l. |
| Bâle ¹ / ₂ bèn. , ¹ / ₂ per. | |

Esprit ⁵/₆ , — Eau-de-vie 22 deg. ,
— Huile d'olive , 1 l. , 1 l. 2 s. — Café Martin , 2 l. 7 s. , 8 s.
— Idem Saint-Domingue , 2 l. 4 s. , 6 s. — Sucre d'Anvers , 2 l. 2 s. , 4 s. — Sucre d'Orléans , 1 l. 19 s. , 2 l. 3 s. — Savon de Marseille , 16 s. 9 d. — Coton du Levant , 1 l. 15 s. à 2 l. 6 s. — Coton des isles , 2 l. 14 s. à 3 l. 4 s. — Sel , 4 l. 5 s.

A. FRANÇOIS.

Pleins
Appos
detenu
les mo

Le pr
23 liv. p
et les ad
au d'ra
butte de
Les so
ment à

En co
lèges , le
tafion de
la paix a
nipotent
Le pr
M. le con
nom , le
régence.

La séa
sur des
municati
tentiaire
M. Pe
grès , est
La dé
d'aujourd
rectorial
ture sole
ministre
question
la déput
M. Pl
rendus à
arrivé ie
Vielli , d
parti por
tions au
dres ulté
de cette
Il a été
de point